

Disponible en ligne sur www.sciencedirect.com**ScienceDirect**

L'évolution psychiatrique xxx (2016) xxx–xxx

**L'ÉVOLUTION
PSYCHIATRIQUE**

www.em-consulte.com

Article original

Re-institutionnalisation ou désinstitutionnalisation ? Regards croisés entre la France et l'Argentine : à propos des réglementations en santé mentale[☆]

*Re-institutionalisation or de-institutionalisation? Crossed perspectives
between France and Argentina: Regulations in mental health*

Isabel V. Fernández (Docteur en psychologie, psychologue clinicienne, chargée des cours)^{a,b}, Julieta De Battista (Docteur en psychopathologie, professeur de psychopathologie, membre de l'instituto de investigaciones en psicología, boursière postdoctorale du “Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas” (Conicet) ancien interne et ancien chef d'internes)^{c,d,*}, Laurent Bauer (Interne en psychiatrie)^e, Alejandro Dagfal (Docteur en histoire, professeur d'histoire de la psychologie, chercheur indépendant « Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas » (Conicet))^{f,g}

^a Centre hospitalier Valvert, 13G08, 78, boulevard des Libérateurs, 13391 Marseille cedex 11, France

^b LPCLS, EA 3278, Aix-Marseille université (AMU), 13621 Aix-en-Provence, France

^c Université de Toulouse, 31000 Toulouse, France

^d Hospital neuropsiquiátrico Dr. A. Korn, universidad National de La Plata, Calle 51 e/123 y 124, Ensenada, CP 1925 La Plata, Provincia de Buenos Aires, Argentine

^e 5^e choix, centre hospitalier Valvert, 13I03, 78 boulevard des Libérateurs, 13391 Marseille cedex 11, France

^f Université Paris VII, 75205 cedex 13 Paris, France

^g Universidad de Buenos Aires (UBA), Buenos Aires, Argentine

Reçu le 26 juin 2016

[☆] Toute référence à cet article doit porter mention : Fernández IV, De Battista J, Bauer L, Dagfal A. Re-institutionnalisation ou désinstitutionnalisation ? Regards croisés entre la France et l'Argentine : à propos des réglementations en santé mentale. Evol Psychiatr 2017;82(1): pages (pour la version papier) ou URL [date de consultation] (pour la version électronique).

* Auteur correspondant. JA Cabrera 5778, CP 1414 Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Argentine.

Adresse e-mail : julietadebattista@gmail.com (J. De Battista).

Résumé

Objectifs. – Si la psychiatrie ne s'est jamais définie comme garante de la loi, le rôle social et historique qui lui a été attribué n'en est pas moins de défendre la société ce qu'elle produisait de plus insupportable. Nous verrons comment l'évolution du traitement de la folie en France et son influence sur la psychiatrie argentine nous amènent aujourd'hui à des situations assez distantes, voire opposées en termes de politiques de santé mentale.

Méthode. – Nous suivrons le parcours des changements en termes de politiques de santé mentale dans les deux pays à travers les deux dernières lois en santé mentale.

Résultats. – Les nouvelles lois votées et leurs tentatives d'application visent à homogénéiser les prises en charge en psychiatrie mais surtout à veiller au respect des droits des malades ainsi qu'à la transparence liée aux informations les concernant.

Discussion. – En France, la situation semble avancer dans le sens d'une judiciarisation de la santé mentale en posant la question d'une nouvelle manière de répondre aux demandes de contrôle et de sécurité. De l'autre côté de l'Atlantique, l'Argentine, qui a toujours revendiqué son héritage européen, paraît se trouver dans la situation inverse.

Conclusion. – Les politiques en termes de santé mentale reflètent le débat contemporain du rôle des institutions psychiatrique et de la place de la folie dans le tissu social.

© 2016 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Psychiatrie ; France ; Argentine ; Histoire de la psychiatrie ; Étude comparative ; Politique de santé mentale ; Organisation des soins psychiatriques ; Hospitalisation psychiatrique ; Législation ; Soins sous contrainte

Abstract

Objective. – While psychiatry has never been defined as guaranteeing the law, its purpose socially and historically has been defined as protecting society from its most intolerable by-products. We will see how the evolution in the treatment of insanity in France and its influence on Argentinian psychiatry has brought us today to very different and even opposite situations in the area of mental health policies in these two countries.

Method. – We studied evolution and change in mental health policies in these two countries, focusing on the last two mental health laws.

Results. – The new laws and their attempted application aim to homogenise psychiatric care, and above all to comply with patients' rights and requirements of transparency in the information provided to them.

Discussion. – In France, the current situation seems to be tending towards a judiciary and legalist approach to mental health, the issue being how to respond to the new demands for control and security. Across the Atlantic, Argentina, where the European heritage has always been acknowledged, seems to be in the opposite situation.

Conclusion. – Mental health policies reflect the contemporary debate on the role of psychiatric institutions and the place of insanity in the social fabric.

© 2016 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Keywords: Psychiatry; France; Argentina; History of psychiatry; Comparative study; Mental health policy; Legislation; Compulsory internment

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/7266745>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/7266745>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)